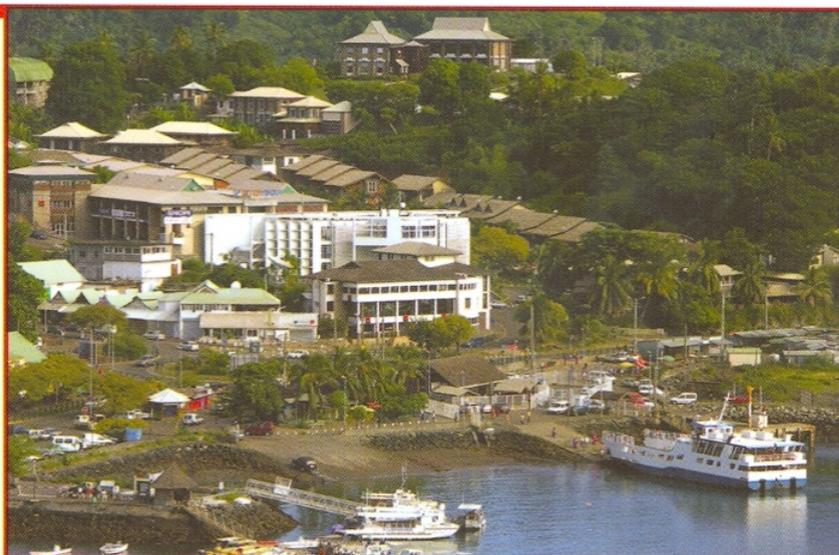


Edition 2005

# Mayotte



en 2004



# SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT PROPOS</b>	9
<b>SYNTHESE</b>	10
<b>CHAPITRE I - PANORAMA DE L'ECONOMIE MAHORAISE</b>	<b>15</b>
<b>SECTION 1 - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE</b>	<b>16</b>
§ 1. Caractéristiques Démographiques	16
1. L'évolution de la population	16
2. Les caractéristiques de la population	19
<hr/>	
§ 2. Structure d'emploi et le chômage	24
1. La population active	24
<hr/>	
§ 3. Education, santé et action sociale	27
1. L'éducation	27
2. La santé	32
3. L'évolution sociale	37
<hr/>	
§ 4. Caractéristiques Institutionnelles	39
<hr/>	
<b>SECTION 2 - L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS</b>	<b>40</b>
§ 1. L'emploi et le chômage	40
1. La situation de l'emploi	41
2. Les mesures d'aide à l'emploi	43
<hr/>	
§ 2. Les salaires	47
<hr/>	
§ 3. L'inflation	50
1. La réglementation des prix	50
2. L'évolution de l'indice des prix	50
<hr/>	
§ 4. Le commerce extérieur	53
1. La réglementation du commerce extérieur	53

2. Les échanges	54
3. Le commerce régional	57
4. La balance commerciale	58
<hr/>	
§ 5. Les Finances Publiques	59
1. Le régime fiscal	59
2. Les comptes de la Collectivité départementale	61
3. La situation financière des communes de la Collectivité départementale	63
<hr/>	
<b>CHAPITRE II - LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>	<b>65</b>
<b>SECTION 1 - LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>	<b>66</b>
§ 1. L'agriculture	66
1. Les structures agricoles	66
2. Les cultures vivrières et maraîchères	69
3. Les cultures d'exportation	71
4. L'élevage	76
5. La gestion des ressources foncières	77
<hr/>	
§ 2. La pêche et l'aquaculture	79
1. La pêche	79
2. La filière aquacole	82
<hr/>	
§ 3. L'artisanat	84
<hr/>	
§ 4. Les activités de transformation	86
<hr/>	
§ 5. Le bâtiment et les travaux publics	88
1. Le secteur	88
2. Le logement	90
3. Les travaux publics	95
<hr/>	
§ 6. L'énergie électrique, l'eau et les hydrocarbures	98
1. L'énergie électrique	98
2. La distribution et la consommation d'eau	99
3. Les hydrocarbures	102
<hr/>	
§ 7. La distribution	104
<hr/>	

§ 8. Les transports et les télécommunications	106
1. Les activités portuaires	106
2. Les activités aéroportuaires	108
3. Les télécommunications	109
<hr/>	
§ 9. Le tourisme	110
1. La fréquentation touristique	110
2. Les structures d'accueil	112
3. Les orientations du développement touristique	114
<hr/>	
§ 10. Les contraintes du milieu naturel	116
1. La protection des aires marines	116
2. Les espaces terrestres et littoraux : la forêt et la mangrove	117
3. La protection de la faune, de la flore et de la rivière	118
4. La gestion des déchets	119
<hr/>	
<b>CHAPITRE III - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE</b>	<b>121</b>
<b>SECTION 1 – LA STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER</b>	<b>122</b>
§ 1. Son organisation	122
1. Typologie des établissements de crédit	122
2. La liste des établissements de crédit au 31 décembre 2004	123
<hr/>	
§ 2. Sa densité	124
1. Les guichets bancaires et automatiques	124
2. Les comptes bancaires de la clientèle	124
<hr/>	
§ 3. Les moyens de paiement	126
1. Le nombre de cartes bancaires en circulation	126
2. Les chèques comptabilisés par le système interbancaire de télécompensation au titre de la collectivité départementale	126
<hr/>	
§ 4. Les ressources humaines	127
<hr/>	
§ 6. Les faits marquants de l'exercice	127
<hr/>	



<b>SECTION 2 - L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	128
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	128
1. Ensemble des actifs financiers	128
2. Ensemble des dépôts	130
3. Dépôts à vue	132
4. Placements liquides ou à court terme	133
5. Epargne à long terme	135
<hr/>	
§ 2. Les passifs financiers des résidents	137
1. Ensemble des concours consentis	137
2. Concours consentis par les établissements de crédit locaux	139
3. Concours consentis par les établissements de crédit non installés localement	141
<hr/>	
§ 3. La position extérieure nette du système bancaire local	143
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LE RESULTATS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	144
§ 1. La situation agrégée des banques	144
1. La structure du bilan agrégé	144
2. Le solde selon le type d'opérations	144
3. La sinistralité	145
4. Le bilan agrégé	146
<hr/>	
§ 2. La distribution du crédit	148
1. Le crédit aux particuliers	148
2. Le crédit aux entreprises	149
3. Le taux de base bancaire	149
4. Le fonds de garantie de Mayotte	150
<hr/>	
<b>SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE</b>	151
§ 1. Les billets	151
<hr/>	
§ 2. Les pièces	153
<hr/>	
<hr/>	

<b>SECTION 5 - LES CONCOURS FINANCIERS EXTERIEURS</b>	154
§ 1. Les concours financiers extérieurs de l'Etat	154
<hr/>	
<b>SECTION 6 - LES AIDES AU DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE</b>	156
§ 1. Le contrat de plan (2000-2004)	156
<hr/>	
§ 2. La convention de développement (2003-2007)	157
<hr/>	
§ 3. Les aides européennes	158
<hr/>	
§ 4. Les aides économiques	159
1. Les aides à l'investissement	160
2. Les autres aides	161
<hr/>	
§ 5. Le fonds de coopération régionale de Mayotte	161
<hr/>	
<b>PERSPECTIVE 2005</b>	163
<b>ANNEXE :</b>	
<b>1. LEXIQUE</b>	165
<b>2. LISTE DES PUBLICATIONS</b>	167

## Avant propos

**L'**accord sur l'avenir de Mayotte, signé à Paris le 27 janvier 2000, et la loi du 13 juillet 2001 relative à Mayotte, dessinent le cadre décennal de l'évolution politico institutionnelle de l'île. C'est ainsi qu'en 2004, l'exécutif de la Collectivité Départementale de Mayotte (CDM) a été transféré du Préfet au Président du Conseil Général. Néanmoins, les délibérations du Conseil Général restent soumises, jusqu'en 2007, à un contrôle du Préfet puis à un contrôle juridictionnel. Cette décentralisation qui est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, est une étape importante dans le développement économique et institutionnel de l'île.

Le secteur public demeure le moteur majeur de l'économie mahoraise. En particulier, la CDM joue un rôle essentiel non seulement en tant qu'employeur, mais aussi en tant que principal donneur d'ordre en matière de travaux d'équipements publics. Le BTP tient d'ailleurs une place essentielle avec 5 614 emplois (selon l'INSEE), soit plus de 18% du total des actifs occupés à Mayotte, bien qu'il connaisse une certaine morosité depuis fin 2002. Toutefois, on peut noter par rapport à 2003 une certaine reprise des travaux en matière d'équipement portuaire, aéroportuaire et scolaire ainsi que la mise en œuvre de nouveaux projets privés.

On peut observer la transformation rapide de l'économie basée principalement sur les activités agricoles dans le passé, avec près de 65 % des emplois en 1978, vers une économie de services (près de 60 % des emplois aujourd'hui). Mayotte ne dispose que de peu de richesses produites localement destinées à l'exportation : l'ombrine, poisson d'aquaculture qui est désormais le principal produit d'exportation, l'ylang-ylang et la vanille, mais ces filières traditionnelles sont relativement délaissées.

Afin de mieux appréhender le niveau du développement, l'IEDOM, en partenariat avec l'INSEE et l'AFD, a étendu à Mayotte le projet CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer) qui a connu un démarrage effectif dès le début du second trimestre 2004. Ce projet se structure selon 3 volets : l'élaboration d'indicateurs synthétiques de conjoncture (principalement l'estimation du PIB mahorais qui sera diffusée au cours de l'année 2005), la construction de comptes économiques rapides et une analyse macro-économique de l'économie mahoraise.

Le Directeur d'agence



**Jean-François HOARAU**

# Synthèse

---

## Les principales caractéristiques structurelles

---

Issue d'un métissage entre les populations d'origine bantoue et les différentes vagues d'immigrations, la population de Mayotte connaît une croissance soutenue imputable à un accroissement naturel<sup>1</sup> important ainsi qu'à une immigration étrangère conséquente. Cette population qui se caractérise par sa jeunesse (les moins de 20 ans représentent 56% de la population totale) est estimée à plus de 170 000 en 2004 dont environ 1/3 d'étrangers résidents (dont 96% de comoriens). D'une densité moyenne qui s'élève à 429 habitants au km<sup>2</sup>, l'archipel de Mayotte fait partie des régions les plus denses du monde avec une répartition de la population peu équilibrée puisque Mamoudzou, principal pôle économique, absorbe plus de 45 000 habitants, soit 28% de la population totale de Mayotte.

Le dynamisme démographique pèse sur le développement économique et social de l'île. Il est nécessaire de répondre à ce défi en élaborant une politique de l'habitat à hauteur des besoins quantitatifs, en anticipant les besoins en consommation d'eau et d'énergie et en engageant une politique volontariste de rééquilibrage du territoire et de préservation des espaces naturels.

Devenue une colonie française en 1841, Mayotte se voit dotée en février 1976 d'un statut provisoire de Collectivité Territoriale de la République française. 25 ans plus tard, l'archipel est érigé en collectivité départementale par la loi statutaire du 11 juillet 2001. Cette loi s'inscrit dans une démarche qui vise à terme la levée du régime de spécialité législative dont relève Mayotte et lui permet ainsi d'adopter une organisation juridique, économique et sociale qui se rapproche du droit commun.

Parallèlement à l'évolution institutionnelle, la société mahoraise est en pleine transformation d'un point de vue social (abandon progressif de la polygamie, statut de la femme) mais aussi économique. On assiste en effet, à un déplacement intersectoriel de l'emploi qui se traduit par une mutation d'une société agricole vers une société de services avec notamment l'éclosion de grandes surfaces. Le tissu industriel reste pour l'essentiel limité à quelques activités d'import substitution.

Le secteur privé reste très dépendant de la demande publique et notamment de celle de la Collectivité qui est le principal employeur des entreprises du BTP, Mayotte étant dans une phase de rattrapage en terme d'infrastructures et de constructions publiques.

D'un marché intérieur exigu, Mayotte souffre de son insularité et de son éloignement de la métropole (coût élevé du transport aérien et du fret). La poursuite du désenclavement de l'île jouera un rôle majeur dans son développement économique. La volonté de favoriser l'ouverture de Mayotte sur l'extérieur en intensifiant les échanges, se concrétise par la réalisation d'importants travaux visant à moderniser les équipements et à améliorer la capacité des infrastructures de transport.

---

<sup>1</sup> Excédent des naissances sur les décès.

### *Une évolution favorable du marché de l'emploi...*

Pour la deuxième année consécutive, le taux de chômage au sens de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) connaît une évolution favorable (baisse en glissement annuel au 31 décembre 2004 de 1,9 pt) mais se maintient tout de même à un niveau élevé (29,4% au 31 décembre 2004) et ce en dépit d'un taux de croissance annuel de création d'emplois important (4% soit 1300 emplois par an). La baisse du nombre de demandeurs d'emplois (13 097 au 31 décembre 2004) résulte du maintien des offres d'emploi du secteur privé, ainsi que d'une politique active d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle.

### *...mais un déficit commercial structurel qui se creuse.*

Mayotte est caractérisée par une balance commerciale fortement déficitaire résultant de fortes importations, qui sont primordiales dans cette petite économie aux ressources limitées, aux activités peu diversifiées, et aux exportations peu élevées. En 2004, les importations de Mayotte s'élevaient à 202,9 millions d'euros (hors produits pétroliers) tandis que les exportations s'élevaient seulement à 3,9 millions d'euros. Elles portaient essentiellement sur deux grandes catégories : des produits agricoles, dont le cours est déterminé sur le marché mondial et des réexportations. En 2004, la balance commerciale est restée, comme les années précédentes, très déséquilibrée avec un taux de couverture très faible de 1,95 %, en incluant les réexportations (0,44 % sinon). Le déficit s'est même aggravé (suivant la tendance de ces dernières années) en raison d'un accroissement des importations et d'une baisse des exportations.

### *La morosité persiste dans le secteur de la construction et des travaux publics...*

Le secteur du BTP qui compte plus de 20% des entreprises immatriculées au Registre général de Mayotte (Registre du commerce et Répertoire des métiers) et qui est le premier employeur privé à Mayotte enregistre pour la troisième année consécutive, une détérioration de son climat d'affaires. Dans un contexte d'alourdissement des charges d'exploitation (accroissement des coûts de stockage engendré par les problèmes de rotation des bateaux...) et de détérioration de la trésorerie liée notamment à l'allongement des délais de paiement, les professionnels du bâtiment interrogés regrettent la faiblesse et l'irrégularité de la commande publique. Parallèlement, les PMI dont l'activité est liée à celle du BTP demeurent en mauvaise posture en 2004.

### *...alors que le secteur du commerce reste dynamique...*

Dans le secteur du commerce qui compte près de 70% des entreprises actives immatriculées au registre du commerce et des sociétés et qui emploie 15,4% des actifs occupés à Mayotte, le début de l'année a été peu vigoureux. Mais l'activité s'est accélérée au second semestre qui est une période propice à la consommation (vacances scolaires, mariages, Ramadan et fêtes religieuses). Par ailleurs, en 2004 les activités commerciales, soutenues par la croissance de la grande distribution, se sont maintenues à un niveau satisfaisant et restent un

moteur de l'économie mahoraise en dépit des problèmes d'approvisionnement et d'alourdissement des charges d'exploitation (salaires, loyers...) soulignés par les chefs d'entreprise sondés. Le dynamisme de la grande distribution, illustré par la construction prochaine d'un deuxième centre commercial dans le sud de Mamoudzou, s'expliquerait selon les chefs d'entreprise interrogés, par une réorientation de la clientèle mahoraise vers des réseaux de distribution moderne et a bénéficié au secteur de l'industrie agroalimentaire qui s'est renforcé en 2004.

Le secteur du commerce de l'automobile n'est pas en reste puisque les ventes des véhicules utilitaires neufs se sont accrues de 42 %.

***...grâce à une consommation intérieure soutenue dans un contexte de rattrapage des minima sociaux et d'alignement progressif des revenus.***

Les ménages mahorais rémunérés au SMIG ont bénéficié en 2004 d'un gain de pouvoir d'achat de 8,2% lié d'une part à une progression du SMIG supérieur à celle de l'indice des prix et d'autre part à une valorisation annuelle des prestations versées par différents organismes sociaux. Cet accroissement de pouvoir d'achat a favorisé la consommation des ménages mahorais en 2004, et ce d'autant plus que les crédits à la consommation des particuliers s'établissent à 54,2 millions d'euros, soit une hausse de 33,7% en un an. Parallèlement, la vulnérabilité des ménages s'est amplifiée à en juger par le nombre de retraits de cartes bancaires qui a pratiquement doublé en un an (1 744 en 2003 contre 3 141 en 2004).

L'orientation de la consommation des ménages peut être perçue au travers de la progression des importations de leurs biens d'équipement (+13,1% en valeur et +17,1% en volume) avec notamment une progression en valeur de 45,7% pour les machines à laver, et de 37,5% pour les téléviseurs ainsi que celles des textiles (+7,2% en valeur par rapport à l'année passée). En revanche, la vente de véhicules de tourisme neuf a connu un net recul (-29%), compensé par la progression de 23,7% des immatriculations des véhicules de tourisme d'occasion.

#### ***L'activité bancaire et financière.***

A la fin de l'année 2004, l'ensemble des dépôts et placements financiers de la clientèle non financière des établissements de crédit qui s'établit à 254,8 millions d'euros, progresse fortement de 18,6 % en glissement annuel. Ces actifs sont détenus à plus de 23 % par les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels), dont l'encours diminue de 24,2 % sur un an, en raison de la contraction de la trésorerie des entreprises. Ceux des « autres agents et clientèle diverse » (principalement les collectivités locales) et des particuliers se sont renforcés respectivement de 54,8 % et de 26,7 % sur la même période.

Au 31 décembre 2004, l'ensemble des dépôts des établissements de crédit et assimilés de la place, qui représente 81,4 % de l'ensemble des actifs financiers, s'élevait à 207,5 millions d'euros, en hausse de 5,9 % en glissement annuel. L'épargne à long terme s'élève à 47,3 millions d'euros. L'encours des OPCVM qui concentre près de 44 % de l'épargne à long terme progresse sensiblement.

A la fin de l'année 2004, l'ensemble des passifs financiers de la clientèle non financière des établissements de crédit s'élevait à 358,7 millions d'euros, dont 62,7 % pour les établissements locaux, en hausse de 11,2 % sur un an. L'encours des crédits accordés par les

établissements de la place qui s'établit à 225,0 millions d'euros, est en forte augmentation (+ 26,1 % en un an). Il convient de noter la poursuite de la progression des crédits de trésorerie (+ 32,3 % en glissement annuel) et des crédits à l'équipement (+ 36,2 %).

# Mayotte en quelques chiffres ...

## Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	2002	2003	2004	Variations 2003/2002	Variations 2004/2003
<b>Indicateurs démographiques, économiques et sociaux</b>					
Population	160 265	-	-	-	-
Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)	40	-	-	-	-
Produit Intérieur Brut par habitant	ND	ND	ND	-	-
Population active	44 558	-	-	-	-
Population scolaire (du 1er et second degré)	54 434	56 443	60 634	3,7%	7,4%
Taux de chômage au 31 décembre (Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)	31,38%	29,96%	29,40%	-1,4 point	-0,56 point
Nombre de demandeurs d'emploi (enregistrés à la fin du mois de décembre)	13 459	13 348	13 097	-0,8%	-1,9%
Nombre de jours de grève	NC	NC	NC	-	-
SMIG brut horaire en € (au 1er janvier)	2,71	3,02	3,25	11,4%	7,6%
Taux d'inflation moyen	2,9%	1,1%	0,6%	-1,8 point	-1,8 point
Densité moyenne de l'offre de soins : nombre de médecins pour 100 000 habitants	ND	ND	80	-	-
Nombre total de lits dans les établissements hospitaliers	248	248	246	0,0%	-0,8%
Consommation facturée d'électricité (en milliers de KWh)	107 056	109 272	122 609	2,1%	12,2%
Consommation d'eau (en milliers de m3)	4 281	4 418	4 841	3,2%	9,6%
Nombre d'immatriculations de véhicules des particuliers (neufs et d'occasion)	2 577	2 322	2 370	-9,9%	2,1%
<b>Le commerce extérieur</b>					
Importations - hors produits pétroliers (en milliers d'euros)	181 966	184 721	202 936	1,5%	9,9%
- dont importations de ciment (en milliers d'euros)	3 988	3 755	4 859	-5,9%	29,4%
Exportations (en milliers d'euros)	6 313	4 420	3 947	-30,0%	-10,7%
- dont exportations d'ylang (en milliers d'euros)	623	518	250	-16,8%	-51,7%
- dont exportations de vanille (en milliers d'euros)	182,3	192,5	3,5	5,6%	-98,2%
- dont exportations de poissons d'aquaculture (en milliers d'euros)	701,8	866,0	582,9	23,4%	-32,7%
Nombre de passagers civils à l'aéroport (transit compris)	145 688	158 241	178 521	8,6%	12,8%
Frêt aérien (commercial et poste) (en tonnes)	1 542	1 396	1 316	-9,4%	-5,7%
Taux moyen d'occupation des hôtels (zone urbaine et balnéaire)	58,5%	53,5%	-	-5 points	-
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>					
Crédits bancaires des établissements locaux (en millions d'euros)	161,7	178,5	225,0	10,4%	26,1%
Particuliers	60,3	73,4	93,4	21,7%	27,2%
Entrepreneurs individuels	21,5	21	19	-2,3%	-9,5%
Sociétés non financières	71,7	74,4	88,2	3,8%	18,5%
Autres agents	8,2	9,7	24,4	18,3%	151,5%
Ensemble des dépôts (en millions d'euros)	174,3	195,9	254,8	12,4%	30,1%
Particuliers	46,2	54,0	62,9	17,1%	16,5%
Entrepreneurs individuels	8,1	10,4	11,9	27,6%	14,4%
Sociétés non financières	55,8	66,6	46,1	19,3%	-30,8%
Autres agents	64,2	64,9	86,7	1,2%	33,6%
Recettes de la Collectivité (en milliers d'euros) :	88,8	88,4	107,5	-0,5%	21,7%
Recettes fiscales directes	39,4	32,6	32,9	-17,3%	1,1%
Recettes fiscales indirectes	49,5	55,8	74,6	12,9%	33,7%
Concours financiers extérieurs de caractère public (en millions d'euros)	253	266	272	4,9%	2,5%
Personnes physiques en interdicts bancaires	1 632	1 491	1 444	-8,6%	-3,2%

## Perspectives 2005

En raison du processus de normalisation des législations et réglementations mahoraises en vue de l'échéance 2010, des textes législatifs et réglementaires organisant la vie politique, économique et sociale vont continuer à être étendus à un rythme soutenu. On assiste ainsi à un renforcement du cadre institutionnel mahorais, propice à conforter l'activité du secteur privé. Par ailleurs, Mayotte se trouve dans une phase de rattrapage des minima sociaux qui devrait alimenter la croissance économique ces prochaines années.

L'action sociale constituera un des grands chantiers de l'année 2005.

Dans un contexte de raréfaction du foncier à bâtir et de mutations profondes de la société mahoraise, la réorientation de la politique de l'habitat social, à l'étude en 2004 devrait être mise en œuvre au courant de l'année 2005 à travers l'attribution aux personnes à revenus modestes de nouveaux logements sociaux répondant aux normes d'hygiène et de salubrité. A Mayotte où la demande est très forte, l'accès au logement sera facilité par l'instauration récente de l'allocation logement qui ouvre de nouvelles perspectives de financement en permettant de régler un loyer ou rembourser un prêt immobilier. Par ailleurs, dès publication du décret d'application portant extension à Mayotte du régime de l'épargne-logement, les Mahorais pourront bénéficier, pour l'achat d'un logement, des mêmes conditions de crédit privilégié que les habitants de la métropole et des départements d'outre-mer grâce à une aide apportée par l'État.

La commission d'action sociale de l'Etablissement des allocations familiales, mise en place à la fin de l'année 2004, a défini les orientations sociales pour 2005. L'accent portera tout particulièrement sur le développement des différents modes d'accueils pour la petite enfance (crèches et haltes-garderies), sur le soutien à la fonction parentale avec des actions sur l'hygiène et l'alimentation ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des familles. En matière de prestations sociales, l'allocation pour adulte handicapé devrait en 2005 faire l'objet d'une revalorisation avec effet rétroactif, en parallèle avec l'allocation spéciale pour personnes âgées. Enfin les textes concernant la prestation de restauration scolaire sont attendus pour 2005.

Sur le marché du travail, la réforme sociale se traduira en 2005 par l'installation de l'ANPE et par le renforcement de la politique d'aide à l'emploi avec la mise en place des contrats de qualification ou d'orientation, consistant à alterner travail en entreprise et formation professionnelle pour les jeunes de moins de 30 ans. Ces deux contrats seront exonérés de cotisations patronales et bénéficieront d'une prise en charge de la formation par l'organisme collecteur agréé.

En matière de santé, l'extension à Mayotte au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de l'essentiel des dispositions du code de la santé publique applicable en métropole ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau régime d'assurance maladie constituent une étape essentielle dans l'évolution du système de santé de Mayotte puisqu'elles permettront de répondre au déficit qualitatif et quantitatif de l'offre de soins (développement de la médecine privée...). Le secteur de la santé poursuivra, par ailleurs, sa restructuration dans le cadre du plan hôpital 2007, dont la plus

grosse opération consistera dans l'extension dès 2005 du CHM sur le site de la direction de l'Équipement (40 millions d'euros) et la mise en place d'un institut de formation d'infirmiers. D'autres projets d'investissement sont par ailleurs inscrits au budget primitif 2005 qui s'élève à 112 millions d'euros tels que le second quai de Longoni dédié à la manipulation des marchandises, la zone d'activité Vallée III liée à la plate forme portuaire ou encore les bâtiments publics (extension du collège de Chiconi...).

L'année 2005 verra la création de trois chambres consulaires, la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture, celle du Commerce et de l'Industrie et celle des Métiers et de l'Artisanat, qui se substitueront à l'actuelle Chambre Professionnelle. Selon l'ordonnance du 19 janvier 2005, fondée sur l'article 62 de la loi programme de juillet 2003, l'essentiel des dispositions applicables aux chambres consulaires de métropole seront étendues à Mayotte. On assistera ainsi à une professionnalisation des agriculteurs et pêcheurs mahorais qui jouiront d'une meilleure représentation au sein des différentes institutions et à une amélioration de l'organisation des différents secteurs de production.

En outre, dans le cadre de la l'évolution institutionnelle de l'île, les travaux d'alignement législatif et réglementaire en matière de droit fiscal et douanier, des assurances, de la construction et du code du travail seront poursuivis.

Dans le secteur financier, enfin une nouvelle étape va être franchie sur le plan législatif et réglementaire. En effet, l'ordonnance n° 2004-824 du 19 août 2004, parue au journal officiel de la République du 21 août 2004, étend le traitement des situations de surendettement des personnes physiques aux collectivités d'outre-mer du Pacifique et à Mayotte. Un décret viendra fixer les conditions d'application de cette ordonnance.